

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 30 septembre 2021, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h30**

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse, le nombreux public ainsi que Monsieur Marc CHABLAIX, Président du Conseil communal d'Ormont-Dessous et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année. Il a le grand plaisir également de vous annoncer la venue tout à l'heure de Madame la Présidente du Conseil d'Etat et ministre de la mobilité.

Il informe que les points *4 - Communications du bureau* et *5 - Mobilité Leysin – projet AL* de l'ordre du jour seront inversés. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Ibrahima BAH, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Bertrand CHAUVY (2<sup>ème</sup> appel), Alexandre CRESPO, Joao DA COSTA ALVES, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER (2<sup>ème</sup> appel), Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER (2<sup>ème</sup> appel), Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES (2<sup>ème</sup> appel), Damien OGUEY, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Madame et Messieurs Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Théophile CUCHE, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, Lucas TAUXE et Eve WIDMER KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

### **1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 24 ET 29 JUIN 2021**

Les procès-verbaux des séances des 24 et 29 juin 2021 ont été adressés à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture. Aucune remarque n'est formulée concernant le procès-verbal du 24 juin.

Quant au procès-verbal du 29 juin, Il signale une erreur à la page 7, point no 13 - Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président. C'est bien Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH qui a

présenté Madame Françoise SCHÜLER comme 1ère Vice-présidente et non Monsieur Eric BARROUD. Cette correction sera apportée directement sur l'original.

Ces procès-verbaux sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune intervention et sera suivi avec la modification proposée en ouverture de séance.

## **3. ASSERMENTATION(S)**

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Mesdames Julia GALLMEIER (FOR), Joanne NIKLES (FOR) et Monsieur Bertrand CHAUVY (MIL), absents lors de la séance d'installation des Autorités du 29 juin dernier. Après avoir prêté serment, ils sont invités à rejoindre les rangs du Conseil communal.

## **4. INFORMATIONS CONCERNANT LE DOSSIER « MOBILITÉ LEYSIN – PROJET AL »**

Monsieur le Président a le très grand plaisir d'accueillir Madame Nuria GORRITE, Présidente du Conseil d'Etat, ministre de la mobilité et porte-fort du projet de prolongement de la ligne Aigle – Leysin. Il la remercie ainsi que le Conseil d'Etat et tous ceux qui ont appuyé, jusqu'à la Confédération, l'amorce et le financement de ce projet extrêmement important pour une commune de montagne, qui n'est pas la plus huppée en matière de tourisme et quelque peu désavantagée par son moyen de transport qui tourne autour du centre de sa localité. Ce projet permettra de fixer la population montagnarde, même si elle travaille en plaine et d'éduquer ses enfants à la montagne. De plus il sera un moyen attractif pour notre clientèle touristique.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, rappelle que la Municipalité s'est engagée lors de la précédente législature, à communiquer lors de chaque séance du Conseil communal, sur l'avancement du dossier concernant le prolongement de la ligne A-L et la transversale Feydey – Centre sportif Crettex-Jacquet, mais également de la problématique de la mobilité dans le village.

Aujourd'hui, au nom de la Municipalité et du Président du Conseil, il a le plaisir d'accueillir Madame la Présidente du Conseil d'Etat Nuria GORRITE ainsi que Messieurs Jean-Charles LAGNAZ, Chef de service de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Stéphane Mehdi Prin, en charge des projets ferroviaires du canton de Vaud, Grégoire PRAZ, Directeur des Transports Publics du Chablais (TPC), en charge entre autres, du projet de prolongement du train.

Madame Nuria GORRITE remercie l'ensemble des Autorités communales de l'invitation qui lui est faite ce soir et de l'opportunité, assez inhabituelle pour une Conseillère d'Etat, de s'exprimer devant un Conseil communal. Cela démontre que le prolongement de l'Aigle – Leysin jusqu'au cœur de la station est un enjeu stratégique, non seulement pour la Commune mais également fondamental pour l'ensemble du Canton et de la Suisse.

Depuis près de 8 ans qu'elle collabore avec la Municipalité sur ce projet, elle a gardé le souvenir d'être venue un mois de juillet avec son collègue Monsieur Philippe LEUBA (conseiller d'Etat) avec lequel ils ont défendu le projet « Alpes vaudoises 2020 ». L'idée était déjà de transformer la conception du tourisme orienté plutôt 4 saisons, qui passait par une accessibilité plus durable et pas uniquement dépendante de la voiture. Ils ont donc visité les stations des Alpes vaudoises et entrepris un dialogue avec les Autorités locales, les acteurs touristiques et économiques de la région, pour comprendre les attentes, les enjeux et les difficultés. C'est à cette époque déjà que toute la mesure des enjeux d'accessibilité jusqu'à Leysin mais également au cœur de Leysin a été prise.

Avec son fort dénivelé, c'est une sorte de mini Lausanne, qui elle a son M2 depuis longtemps. Leysin a des enjeux qui sont, à son échelle, quelque peu similaires au niveau de l'accessibilité. L'idée a été évoquée de reprendre ce vieux débat qu'était le prolongement de l'Aigle – Leysin qui, à l'époque, avait été abordé dans un esprit qui s'affranchissait des contraintes environnementales. Très rapidement, ils se sont fixés sur cet objectif stratégique, important pour les habitants, le tourisme mais également en ce qui concerne les enjeux climatiques. Ces arguments ont été portés tout d'abord, par notre députation à Berne grâce à deux sénateurs de l'époque et acteurs fondamentaux, Madame Géraldine SAVARY et Monsieur Olivier FRANÇAIS, qui ont relayé cette préoccupation au sein de la Commission des transports du Conseil des Etats. Monsieur Frédéric BORLOZ, Conseiller national, a su faire, quant à lui, le relais auprès de la Commission des transports du Conseil national pour obtenir des financements. Ces arguments ont touché les Chambres Fédérales.

Il restait à convaincre l'Office fédéral des transports (OFT) car il est très facile d'expliquer les enjeux d'accessibilité pour la liaison Genève – Lausanne ou Genève – Berne, mais cela reste un défi pour Aigle – Leysin. Puis, un petit miracle s'est produit lors du Cully Jazz Festival (*parfois la mobilité, l'aventure et le Chasselas vaudois font très bon ménage*), où elle a rencontré un acteur clé dans le processus en la personne de Monsieur Michel PACCAUD, qui travaillait à l'époque à l'Office fédéral des transports et qui a donc défendu ce dossier. Grâce à ce dernier, les Chambres ont soutenu ce projet à hauteur de 100 millions de francs. Cela va permettre de desservir le centre du Village et de doubler la fréquentation sur l'Aigle – Leysin, le taux de remplissage de nos infrastructures de transports étant fondamental pour obtenir les financements fédéraux.

Afin de respecter les engagements visant à lutter contre le réchauffement climatique, il faut miser très massivement sur le développement d'une mobilité et d'un tourisme plus durable. Le déplacement du tracé historique conçu à l'époque pour être au plus près des sanatoriums, permettra aux randonneurs (*elle sait Monsieur le Président du Conseil communal attaché aux sentiers pédestres*), mais également aux skieurs de rejoindre directement les remontées mécaniques. Un nombre grandissant de touristes pourront ainsi se passer de la voiture pour accéder au Village.

Ce prolongement et son complément par un petit métro urbain leysenoud permettra surtout d'améliorer la qualité de vie des citoyen(ne)s en leur offrant un accès direct aux transports publics. Il deviendra possible de rejoindre le centre de Lausanne depuis le centre de Leysin en à peine une heure et en s'affranchissant des bouchons sur la route, ce qui n'est pas négligeable.

Le projet a évolué depuis sa première présentation pour devenir nettement plus ambitieux. Il s'agissait dans un premier temps uniquement de prolonger le train existant sur son tracé actuel jusqu'au départ de la télécabine. Le nouveau concept propose une autre philosophie, c'est-à-dire un véritable réseau de transport public urbain. Sur une branche, le train se transforme en métro lorsqu'il entre dans Leysin et sur l'autre une

liaison verticale assure un lien solide avec le rail, tout en offrant une seconde ligne avec un petit métro entre le bas et le haut du village, soit le Centre sportif Crettex-Jacquet et le complexe scolaire, le centre du village avec ses commerces et les écoles internationales au Feydey.

Le Conseil d'Etat apprécie que la Commune travaille également sur le projet de transformation de la circulation et l'amélioration du confort des piétons en particulier. Le développement d'un transport public sur rail à l'intérieur même du village sera, à cet égard, un atout extraordinaire. Il salue l'engagement de la Municipalité qui offre une alternative très ambitieuse à la voiture et montre la voie à suivre pour les Alpes vaudoises. C'est un projet audacieux qui changera la mobilité mais également l'urbanisme de Leysin. L'arrivée du tram dans les villes européennes a fondamentalement changé la conception urbaine avec une amélioration de la piétonnisation et également une meilleure dynamique économique et commerciale. Les places de stationnement ont toujours été au cœur de l'enjeu des commerces, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Toutes les villes qui ont fait le choix de piétonner et d'opter pour le transport public ont connu un renouveau et une dynamisation des consommations locales. C'est un hommage à l'esprit pionnier de Leysin aux visions très entrepreneuriales qui ont toujours marqué cette commune depuis plus d'un siècle. Les membres du Conseil communal ont de la chance de siéger dans une commune qui a compris l'importance de développer une mobilité durable, un tourisme respectueux et des enjeux climatiques qui correspondent parfaitement à l'esprit de la nouvelle stratégie ferroviaire vaudoise, qui souhaite développer massivement le rail dans l'ensemble du Canton.

Lors de son entrée en fonction au Conseil d'Etat, la première décision de Madame GORRITE a été la mise en souterrain du LEB (Lausanne – Echallens – Bercher) et ce projet est sur le point d'aboutir. La deuxième décision a été de soutenir les trains régionaux ainsi que l'accessibilité à toutes les régions. Chaque région a besoin d'être connectée aussi bien à la plaine qu'à la montagne. Cette décision a été un acte fort de notre Canton pour relier tous les territoires ou plutôt les gens. Lorsqu'on parle de mobilité, on entend infrastructure, ce qui est le moyen, mais le but final est de relier les gens. Cela permet à toutes les régions de conserver leur dynamique économique, de permettre aux habitant(e)s de rester connecter au lieu où se produisent les richesses et de pouvoir avoir cette interaction, faute de quoi, nous vivons un isolement des régions de montagne. La France s'est développée selon un système dit « en étoile ». Tout part de Paris vers les autres grandes régions métropolitaines en abandonnant complètement certains territoires en terme de dessertes. Ce n'est évidemment pas ce que l'on souhaite parce-que cela crée un sentiment d'abandon de la part des populations qui ne se sentent plus entendues par les pouvoirs publics. La philosophie vaudoise et suisse pense au contraire que nous sommes riches de nos différences et la Suisse s'est construite sur cette base. Nous sommes un pays qui est fait de frontières avec nos montagnes, c'est la Suisse des ponts, des tunnels, des ingénieurs et des ambitions entrepreneuriales. Nous sommes aujourd'hui à ce croisement et avons deux choix à faire, celui de répondre aux enjeux climatiques et celui de nous montrer dignes de nos prédécesseurs qui ont su avoir le courage des investissements. Or, ce n'est pas le plus mauvais moment pour investir vu les taux historiquement bas, voire négatifs (*Quand on se regarde on ne s'inquiète pas et quand on se compare on se rassure*). La Suisse est un petit miracle au milieu de l'Europe et le Canton de Vaud ne vas pas si mal. Nous sommes à ce croisement, nous avons à la fois un peu d'argent et plein de défis à affronter, des projets fantastiques, des entreprises de transports qui sont capables de relever ces défis ainsi que des acteurs/actrices qui sont enthousiastes. C'est maintenant qu'il faut saisir la balle au bond tendue par la Confédération. Le Canton a développé sa stratégie, qu'elle matérialise dans ce domaine. Le Chablais est

un territoire qui a vécu beaucoup de transformations et qui les vivra encore. Le Canton a toujours appuyé ces développements et continuera de le faire.

Nous vivons une époque formidable, c'est l'âge d'or des développements infrastructurels et nous avons cette chance et cette responsabilité envers l'avenir. Voilà le message qu'elle avait envie de faire passer ce soir. Elle remercie l'ensemble des Autorités et se tient à disposition pour toute question.

Monsieur le Président remercie Madame la Présidente du Conseil d'Etat et constate avec plaisir que le ton est donné : nous sommes à un enjeu important et il faut savoir en être digne et fier.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT se souvient d'une visite de Madame GORRITE au mois de juillet il y a 8 ans, durant laquelle elle avait étudié le tracé entre le Feydey et la Gare de la Télécabine. C'était une journée où l'on n'y voyait pas à deux mètres, pas plus qu'à la Berneuse. Il pleuvait et Monsieur le Syndic s'est dit « ça ne va pas le faire, on va être pomme avec le bourg ! ». Ce ne fut pas le cas, la philosophie et la vision avaient été comprises et surtout la volonté de développer les Alpes vaudoises, non seulement pour le tourisme, mais également pour les habitants et rapprocher la plaine et la montagne. Madame la Conseillère d'Etat et ses services nous ont toujours soutenus. On ne se pose plus la question de savoir si cela va se réaliser, mais quand cela va se réaliser. L'inauguration devrait avoir lieu le 12 décembre 2030. Il est ravi que Madame GORRITE ait accepté de venir ce soir pour nous faire part de sa volonté et de sa pugnacité, car sans le soutien des Autorités cantonales, fédérales et de l'OFT, ce projet n'aurait pas vu le jour.

Des applaudissements nourris sont adressés à Madame GORRITE et Monsieur le Syndic lui offre des fleurs ainsi qu'un pot de miel du rucher communal.

Monsieur le Syndic relève que le journal Le Leysenoud aurait dû paraître exceptionnellement pour cette Assemblée. Depuis que ce journal existe, c'est la première fois qu'il sort de presse 4 jours plus tôt que prévu. C'est un signe positif. Il espère que cette édition spéciale complète l'information.

Il souligne également l'importance des TPC car sans eux, la Commune n'a pas les ressources pour mettre sur pied un tel projet. Par ailleurs, ils ont une vision régionale en terme de transports publics tant au niveau du Chablais valaisan que vaudois.

Le Conseil prend congé des invités.

Monsieur le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur relatives à la pandémie Covid-19 en précisant que lors des assemblées politiques et afin que personne ne soit empêché de participer au débat, il n'y a pas de vérification du certificat Covid, d'où l'obligation de porter le masque de protection.

## **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **DÉCÈS**

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 7 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Rose Marie VAUDROZ

Mary CRUCHAUD

Elisabeth SOHIER

Léopold WARPELIN, dit Léo  
Conseiller communal de 1967 à 1969 et de 1979 à 1981

Georges BIOLLAZ

Pascal LAVANCHY

Monique CHOSSIS

NAISSANCES

Aucune.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 26 septembre dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 50% et les résultats ont été les suivants :

	Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »	Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)
Electeurs inscrits	1'465	1'465
Bulletins rentrés	734 (50,10%)	741 (50,58%)
OUI	282 (39,33%)	519 (71,69%)
NON	435 (60,67%)	205 (28,31%)

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courriel de Monsieur Thomas GRÜTER, l'informant de son renoncement à la fonction d'huissier du Conseil communal, dont il donne lecture :

*Monsieur le Président du Conseil, Cher Claude,*

*Au risque de te décevoir, je dois malheureusement t'annoncer que je retire mon engagement en tant qu'huissier du Conseil communal.*

*En effet, des impératifs personnels sont survenus durant ces derniers jours, qui m'empêcheraient de mener à bien en toute conscience et sérénité cette tâche au sein du Conseil communal.*

*Je te remercie de m'avoir fait confiance et je serai, bien entendu à ta disposition pour toute aide ou question, selon mes fonctions de responsable conciergerie de la Commune.*

*Je te présente encore une fois toutes mes excuses et t'adresse, Monsieur le Président, Cher Claude, mes cordiales salutations.*

*Thomas Grüter*

Monsieur le Président remercie la Municipalité ainsi que Monsieur Malik BELKACEM qui ont pallié ce soir au manque d'huissier. Les Présidents et Chefs de groupe ont tous été informés de cette démission afin de faire le nécessaire pour trouver un(e)

remplaçant(e) à cette fonction. Malheureusement à l'heure actuelle les recherches n'ont pas abouti. Il remercie chacun et chacune d'être également actifs pour cette recherche.

Il donne lecture du courrier de Madame Noémie ISENSCHMIED, Municipale :

*Démission de mon poste de Municipale*

*Monsieur le Syndic,  
Madame la Municipale,  
Messieurs les Municipaux,*

*C'est après plusieurs nuits blanches et mûres réflexions que je vous informe avoir pris la décision difficile de renoncer à mon mandat au sein de la Municipalité de Leysin.*

*J'ai commencé mes fonctions avec plaisir le 1<sup>er</sup> mars 2020. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur l'aide et l'expérience de mes collègues municipaux, sur celles des employés communaux et sur le soutien de ma famille. Lors des élections communales du mois de mars dernier, j'ai eu l'honneur de voir mon mandat reconduit pour l'actuelle législature.*

*A ce jour cependant, je réalise avec tristesse qu'il n'est plus possible d'assurer cette charge avec toute l'attention, le temps, l'implication et l'engagement requis pour mener à bien les dossiers qui me sont confiés. En effet, je sens que je ne peux assurer mon rôle de maman, d'épouse, d'employée et de municipale sans que ma famille n'en soit fortement impactée.*

*C'est donc avec beaucoup d'émotions que je fais le choix de renoncer à ce mandat estimant que notre Commune se doit d'avoir une Municipalité disponible et engagée, composée de personnes pouvant aménager leur emploi du temps en conséquence.*

*Je souhaite quitter mes fonctions pour le 31 décembre 2021, laissant ainsi, je l'espère, le temps de mettre sur pied une élection complémentaire dans les meilleurs délais possibles et permettre ainsi à la Municipalité de se réorganiser.*

*J'ai traité au mieux de ma conscience chaque dossier qui m'a été confié. J'ai été heureuse de faire connaissance avec des personnes intéressantes, de milieux variés. Cette période en qualité de municipale m'a apporté une riche expérience faite d'échange avec chacun d'entre vous. Je vous en remercie.*

*Je vous remercie également pour votre compréhension et votre indulgence. Bien entendu, je reste à disposition pour organiser au mieux mon remplacement au sein du collège municipal de Leysin.*

*Bien à vous  
Noémie Isenschmied*

C'est avec regret que Monsieur le Président enregistre cette décision et au nom du Conseil, lui souhaite le meilleur avec sa famille.

Après annonce officielle auprès de la Préfecture, la procédure pour une élection complémentaire sera mise sur pied dans les meilleurs délais.

### SOUVENIR FRANÇAIS, BELGE ET POLONAIS

Monsieur le Président rappelle pour les plus jeunes, qu'une partie du cimetière des Larrets est dédiée spécifiquement aux soldats français, belges et polonais qui étaient soignés à Leysin durant les deux dernières guerres et qui y sont décédés. Afin

d'entretenir ce souvenir, une cérémonie de commémoration en présence de représentants de ces pays a lieu chaque année.

Monsieur Michel POULAIN, délégué pour le site de Leysin auprès des pays concernés et en charge de l'organisation de cet événement depuis de nombreuses années, souhaite passer le flambeau.

Monsieur le Président donne lecture de son courriel :

*Monsieur le Président du Conseil communal,*

*J'ai le plaisir de vous avertir que nous allons pouvoir refaire des cérémonies normales dans nos cimetières nationaux.*

*Vous êtes donc invité à participer le 31 octobre prochain à 11h45 aux Larrets, en présence normalement des trois nations invitées par l'Ambassade de France, vu que je ne suis plus officiellement Président du comité de Leysin.*

*A ce sujet, pourriez-vous remettre « une compresse » lors du prochain Conseil communal, pour qu'une personne française, belge, polonaise ou suisse prenne mon poste. J'aiderai évidemment à la transition durant la première année.*

Monsieur le Président précise qu'il sera présent à cet événement. Par ailleurs, il espère que le message passe et souhaite que quelqu'un puisse prendre le relais, ce qui permettrait de maintenir cette belle tradition et de rappeler à tout un chacun que Leysin a fait énormément pour préserver la santé à l'époque de la tuberculose.

## REPRÉSENTATIONS

Monsieur le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal les

- 1<sup>er</sup> août, lors des festivités officielles. Il relève que si la diane sur le Corbelet à 6h00 du matin reste une belle tradition bien vécue, la partie officielle glissée sous la cantine entre saucisses et musique rock lui a paru très dévalorisée. Il plaide pour qu'elle soit replacée dans un contexte différent et plus authentique. A cet effet, il est déjà intervenu auprès de l'Office du tourisme, organisateur de cette journée.
- 4 septembre pour l'inauguration de la zone de loisirs de Crettex-Jacquet. Ce fut une belle fête pour un parc très bien réalisé qui fait se côtoyer plusieurs générations dans une saine ambiance. Il adresse ses félicitations aux créateurs de ce projet.

## **6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 8/2021 : AUTORISATION DE PLAIDER**

Madame Corinne Blanchard, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021 – 2026, l'autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse,
2. de prolonger la durée de cette autorisation jusqu'au 31 octobre 2026.



Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 9/2021 : AUTORISATION GENERALE :**  
**- D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES OU DES DROITS IMMOBILIERS**  
**- D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES**  
**- D'ACCEPTER DES LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS PRÉALABLEMENT SOUMISES AU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE**

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont : d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021 – 2026, une autorisation générale de :

1. statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 100'000.-- par cas,
2. aliéner des immeubles ou des droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 60'000.-- par cas,
3. constituer en faveur de la Confédération, du Canton, d'une commune, d'un producteur ou distributeur d'énergie, des servitudes de passage de câbles téléphoniques et de conduites ou lignes aériennes ou souterraines, d'alimentation en eau, électricité ou autres sources d'énergie, d'évacuation d'eaux usées, etc, cela dans la limite de l'autorisation générale d'aliénation et à raison de fr. 20'000.-- au maximum par cas,
4. constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations, acquérir des participations ou adhérer à des sociétés commerciales pour une valeur maximale de fr. 20'000.-- par cas,
5. accepter des legs, donations et successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire,
6. prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2026.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 10/2021 : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES**

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de fr. 50'000.-- par cas; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal lors du rapport annuel sur les comptes,

2. d'autoriser la Municipalité d'engager des crédits d'étude, pour autant qu'ils soient liés au dépôt d'un préavis au Conseil communal, jusqu'à concurrence de fr. 50'000.-- par cas. Ces dépenses sont ensuite intégrées audit préavis à déposer au Conseil communal.
3. de fixer à fr. 150'000.-- par cas, le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis,
4. d'accorder ces autorisations à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026,
5. de prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2026.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**9. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 11/2021 – INDEMNISATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021 – 2026**

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à la majorité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

En préambule, Monsieur Vincent MOTTIER souligne qu'il est toujours très délicat de discuter des rémunérations sans que les personnes concernées en fassent une affaire personnelle ou créent une quelconque défiance par rapport à la qualité de leur travail et au bien-fondé de ce dernier, mais il rassure tout un chacun, il n'a aucun souci quant à l'implication et la qualité du travail délivré.

Au début de la dernière législature, notre Conseil communal a déjà substantiellement augmenté une série de rémunérations. Les vacations pour la Municipalité, en plus du forfait de 38 heures par mois, sont passées de fr. 45.-- à fr. 63.--/h, l'indemnité du Président du Conseil a doublé pour être fixée à fr. 2000.-- /an, la séance pour les Conseils communaux a quadruplé, soit de fr. 10.-- à fr. 40.-- /séance et ainsi de suite. Il pense qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de reconduire cette opération pour la Municipalité et le Président du Conseil.

La Présidence du Conseil est un honneur qui nous est fait et lier cet honneur à une rémunération ne fait pas de sens à ses yeux. Il est d'ailleurs persuadé que notre humaniste et altruiste Président est du même avis.

En ce qui concerne la Municipalité, il estime le prix de l'heure correct et qu'il n'y a pas d'urgence à le modifier. Il a oui dire qu'il était question d'arrondi, qu'il est plus aisé de calculer 65 que 63 mais relève que le livret 3 est également facile.

Certes, cela représente au total moins de fr. 5'000.-- de charges supplémentaires au budget, toutefois en cette période d'incertitude liée à la pandémie Covid-19, avec de nombreux pans de notre économie locale et touristique qui sont sous pression ainsi que les projections qui ne sont pas très glorieuses pour nos finances communales notamment en raison des grands projets à venir, il estime que chaque petit geste permettra d'arriver à l'objectif.

Il rappelle également la teneur de l'article 53 de la récusation et s'attend à ce que les personnes concernées et par analogie la Municipalité s'abstiennent dans les débats.

Il soumet donc les amendements suivants qui modifieront les points 2 et 3 des conclusions :

1. de fixer à fr. 63.-- (inchangé) par heure la rétribution des prestations fournies en plus du forfait mensuel de 38 heures
2. d'approuver le tableau des indemnités des membres du Conseil communal, en modifiant le montant prévu pour le Président du conseil à fr. 2000.-- par an (statu quo) au lieu des fr. 2'500.-- présentés

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit l'amendement qui modifiera le point 2 des conclusions, si accepté, soit :

- de fixer à CHF 63.-- (inchangé) par heure la rétribution des prestations fournies en plus du forfait mensuel de 38 heures

Cet amendement est soumis au vote et refusé avec le résultat suivant :

Pour : 7  
Contre : 26  
Abstentions : 5

Monsieur le Président lit l'amendement qui modifiera le point 3 des conclusions, si accepté, soit :

- d'approuver le tableau des indemnités des membres du Conseil communal, en modifiant le montant prévu pour le Président du Conseil à CHF 2'000.-- par an (statu quo) au lieu de CHF 2'500.-- prévu

Cet amendement est soumis au vote et refusé avec le résultat suivant :

Pour : 6  
Contre : 24  
Abstentions : 8

Les conclusions du préavis sont donc les suivantes :

1. d'avaliser le traitement annuel du Syndic à Fr. 30'000.--, celui des membres de la Municipalité à Fr. 26'000.-- ainsi que les montants des frais et débours inhérents à la fonction,
2. de fixer à fr. 65.-- par heure la rétribution des prestations fournies en plus du forfait mensuel de 38 heures,
3. d'approuver le tableau des indemnités des membres du Conseil Communal,
4. d'accepter l'entrée en vigueur de ces nouvelles rémunérations au 1<sup>er</sup> juillet 2021,
5. d'exiger le versement, à la caisse communale, des rémunérations provenant des représentations des membres de la Municipalité dans des collectivités tierces,
6. d'autoriser la Municipalité à porter ces montants aux budgets des années futures.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées avec le résultat suivant :

Pour : 31  
Contre : 2  
Abstentions : 5

**10. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 12/2021 : RÉNOVATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE DE LA PLACE LARGE**

Madame Julia LÖFSTEDT, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Nicolas BAUME demande si l'amortissement se fait réellement sur 10 ans en cas de prélèvement sur les liquidités courantes.

Monsieur Frédéric MOREROD précise que l'amortissement se fait comptablement, ce qui veut dire que la somme est répartie sur les 10 prochaines années dans la comptabilité.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT précise que s'il est possible de passer cette somme dans les comptes en une seule fois, nous le ferons sinon elle sera activée et amortie sur 10 ans.

Il communique au sujet d'une note des ingénieurs qu'il a reçu hier et qui mentionne que les délais concernant l'approvisionnement de matières premières telles que le bois sont plus longs en raison de la pandémie.

Or, cette passerelle présente des problèmes majeurs au niveau des structures en béton et des garde-corps. La structure porteuse de la passerelle pourra être renforcée avant l'hiver, ce qui ne pourra pas être le cas concernant le remplacement des garde-corps et de l'escalier. Dès lors, deux variantes sont proposées par les ingénieurs, soit :

Garde-corps :

1. Maintien des garde-corps existants et remplacement des poteaux les plus endommagés et mise en place du garde-corps définitif au printemps prochain.
2. Mise en place de garde-corps en acier zingué, ce qui représente une plus-value d'environ fr. 40'000.--.

Escalier :

1. Condamnation de l'accès et démolition de l'escalier existant fortement dégradé. Mise en place de l'escalier définitif au printemps prochain.
2. Démolition de l'escalier existant et mise en place d'un escalier provisoire par le biais d'un système type « tour d'échafaudage », ce qui représente une plus-value d'environ fr. 15'000.--.

La Municipalité n'a pas encore pu débattre à ce sujet mais Monsieur le Syndic souhaitait que cette information soit mentionnée au procès-verbal.

Monsieur Blaise HEFTI demande si le Conseil doit tout de même se prononcer sur ce préavis, malgré ces informations de dernière minute.

Monsieur le Président propose de passer ce préavis au vote étant donné que ces réfections sont urgentes et seront réalisées pour prolonger la durée de vie de la passerelle de 5 à 6 ans. Il estime que la Municipalité fera au mieux et apportera des

informations complémentaires au Conseil au fur et à mesure de l'avancée du projet, si nécessaire.

Monsieur Nicolas BAUME demande s'il est envisageable d'utiliser du bois local étant donné que nous avons de nombreuses forêts sur le territoire communal.

Selon Monsieur le Président, toutes les options seront certainement étudiées par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 140'000.-- TTC, pour la rénovation de la passerelle piétonne de la Place Large,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2022.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

#### **11. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 13/2021 : RÉGLEMENT DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE**

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission ad hoc donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le règlement communal des sépultures et du cimetière,
2. de déléguer la compétence tarifaire à la Municipalité,
3. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

#### **12. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 14/2021 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2022**

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2022 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. De maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,

3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

### **13. NOMINATIONS**

Lors de la cérémonie d'installation des Autorités du 29 juin dernier, Messieurs Jean-Daniel CHAMPAGNAC et Nicolas BAUME ont été nommés, respectivement à la Commission du sport et à la Commission de gestion. Il était question d'une nomination intérimaire jusqu'à l'assermentation des personnes absentes lors de la cérémonie du 29 juin et qui avaient été pressenties pour occuper un siège au sein de ces commissions.

#### Commission de gestion

Au nom du MIL, Madame Corinne BLANCHARD présente Monsieur Bertrand CHAUVY. Aucune autre proposition n'étant formulée, ce dernier est nommé par acclamations.

#### Commission du sport

Au nom du FORUM, Madame Nicole GREMAUD présente Madame Joanne NIKLES. Aucune autre proposition n'étant formulée, cette dernière est nommée par acclamations.

### **14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

#### STEP – DIGESTEUR PRIMAIRE

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP, il devient urgent d'assainir le digesteur primaire no 1. Cette installation est l'une des 2 constructions cylindriques qui se trouve à côté du bâtiment principal et sert à digérer les boues résultant de la décantation des eaux usées des bassins ainsi qu'à la production du biogaz pour le chauffage de la STEP.

La problématique actuelle provient du fait que ce digesteur est rempli aux  $\frac{3}{4}$  de sable, ce qui bloque le système de mélange des boues. Durant ces derniers mois, des interventions sporadiques ont dû être effectuées par l'entreprise Künzli.

Ces travaux d'assainissement sont inévitables malgré le fait que notre STEP devrait être mise hors service d'ici 2024. Dans tous les cas, les frais engendrés par la vidange des deux digesteurs lors de la mise hors service, seront entièrement à charge de notre Commune et non de l'AERA.

Les coûts liés à ces travaux qui sont en cours de réalisation par l'entreprise Künzli se montent à fr. 60'000.--.

#### CLÔTURE DU PRÉAVIS NO 7/2019 – RÉFECTION DE DIVERSES TOITURES ET FAÇADES EN TAVILLONS DES CHALETS DU HAMEAU D'AÏ

Le Conseil communal avait accepté l'octroi d'un crédit de fr. 87'000.-- lors de la séance du 3 octobre 2019 pour la réfection des toitures en tavillons des chalets d'Aï.

Le préavis est clôturé avec un dépassement de fr. 12'679.14, dû à la réfection du toit du bâtiment ECA no 740, non pris en compte dans ledit préavis. Au moment du dépôt du préavis, le toit de ce bâtiment était jugé sain. Malheureusement en raison d'un

affaissement durant l'hiver 2019-2020, la Municipalité a décidé de procéder à sa rénovation pour un montant de fr. 15'225.-- afin d'éviter l'effondrement de toute la charpente.

A l'heure actuelle, seul le toit du bâtiment principal reste encore à rénover.

CLÔTURE DU PRÉAVIS NO 10/2019 – RÉFECTION DES LOCAUX DE PRODUCTION POUR LES METS DU REFUGE DE MAYEN

Le Conseil communal avait accepté l'octroi d'un crédit de fr. 70'000.-- lors de la séance du 3 octobre 2019 pour la réfection des locaux à Mayen.

Ce préavis avait été réalisé sur la base du rapport de l'inspecteur cantonal des denrées alimentaires et il est clôturé avec une dépense de fr. 41'743.08.

Cette différence de coût est due au fait qu'une nouvelle appréciation a été réalisée par le chimiste cantonal avec décision de garder la cuisine et le fourneau à bois en leur état.

INSPECTION DE L'OFFICE CANTONAL DE LA CONSOMMATION

Les 10 et 11 août derniers, l'office cantonal de la consommation (OFCO) a réalisé une inspection sur l'autocontrôle et la distribution de l'eau potable dans notre commune. Le contenu du rapport mentionne entre autres, les trois éléments essentiels suivants :

1. Source de Bryon

Celle-ci s'écoule notamment, à la station de pompage de Bryon, vers quelques abonnés, au réservoir du Grand-Hôtel et est également refoulée au réservoir n° 1 des Fers. Une dizaine de consommateurs, dont le restaurant des Fers, reçoivent de l'eau non traitée depuis la station de Bryon. Nous les avons donc informés que celle-ci devait être bouillie avant usage alimentaire.

Un système de traitement des eaux par UV devrait être installé ces prochains jours dans le réservoir qui alimente le restaurant des Fers.

2. Source des 2 Rochers

Certaines chambres de captage et la chambre de réunion doivent être remises en état en raison de leur vétusté

3. Réservoir de Bryon (derrière la gare du Grand-Hôtel)

La construction de la conduite Bryon-Leysin a débuté en 1890 et la réalisation du réservoir de Bryon, premier du genre dans notre Commune, au début des années 1900. Construit en moellons et certainement à la pointe de la technologie à cette époque, il présente des fissures en plusieurs endroits et ne répond plus aux exigences sanitaires actuelles.

Le service des eaux en collaboration avec nos mandataires travaille activement sur ce dossier afin de répondre aux exigences de l'OFCO.

Il sera communiqué d'autres informations à ce sujet lors des prochaines séances du Conseil.

Monsieur Daniel NIKLES :

GLISSEMENT DE TERRAIN AUX FERS

Un glissement de terrain important a eu lieu en juillet dernier sous le télésiège de Choulet – Crête du Fer. Par principe et selon la loi, le propriétaire foncier, soit la

Commune, doit assumer les conséquences financières en cas de sinistres causés par les forces naturelles.

Un mandat d'un montant de fr. 80'000.-- a été attribué en urgence au Bureau d'ingénieur civil Sabert SA afin de procéder aux terrassements, enrochements et création de tranchées drainantes de sorte à éviter une aggravation de la situation. L'attribution de ce mandat est en lien avec le préavis 10/2021 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, que le Conseil vient d'accepter.

PRÉAVIS NO 12/2020 – RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JACQUET

La Communauté d'autoconsommation électrique entre le collège Le Suchet et le centre sportif de Crettex-Jacquet a démontré toute son efficacité puisque 83% de la production d'énergie du collège durant le mois d'août a été absorbée par le centre sportif. Ce dernier a ainsi autoconsommé en 1 mois la même quantité d'énergie que le collège en 1 année.

En ce qui concerna la mise à l'enquête publique des travaux de réfection, une opposition a été déposée par l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées), concernant la création de WC adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les oppositions de cette association sont en principe systématiques lors de mises à l'enquête qui concernent les bâtiments avec accès au public. Ce dossier a donc été transmis au Bureau d'architecte qui se chargera de régler cette problématique.

Par ailleurs, les appels d'offres ont été publiés et envoyés aux entreprises cette semaine. Le délai de retour est fixé au 28 octobre prochain. Le mandataire est chargé de faire une analyse de ces dernières afin de permettre à la Commission de se prononcer.

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux devrait débuter dès la mi-novembre avec fermeture de la patinoire du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022, afin de permettre la réfection de la machinerie, de la surface de glace et de la dalle.

PREAVIS NO 11/2020 – CRÉATION D'UNE ZONE DE LOISIRS A CRETTEX-JACQUET (PUMPTRACK)

La remise de l'ouvrage a été réalisée cette semaine et hormis un ou deux détails concernant l'évacuation des eaux, tout est conforme.

La situation financière a été parfaitement maîtrisée et il adresse des remerciements particuliers à Monsieur Antoine PELLAUD, Directeur de GSL SA et Pierre-Henri CHESAUX, Chef du service des travaux pour leur grande implication dans ce projet, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré à sa bienfaisance.

PRÉAVIS NO 7/2021 – CRÉATION D'UNE ZONE 30 KM/H DANS LE CENTRE HISTORIQUE ET COLLÈGE LE SUCHET

La mise en place de la zone 30 km/h a été quelque peu différée en raison de retard dans la livraison des bacs en béton. Le marquage au sol est en cours et la pose des totems (portes d'entrée de zone) débutera avant l'automne.



Madame Noémie ISENSCHMIED :

AISOL (Association intercommunale scolaire Les Ormonts-Leysin)

L'Association est dirigée par un Comité directeur composé de trois Municipaux et trois Conseillers communaux avec les dicastères suivants :

- Transports
- Repas
- Activités extra-scolaires et parascolaires
- Médical
- Ecolage et devoirs surveillés
- RH, finances et communication

L'AISOL gère un budget de 3,6 millions pour 569 élèves sur trois sites. Les Conseillers intercommunaux sont à disposition pour toute question, remarque ou proposition concernant son fonctionnement (10 représentants pour Leysin). Ces derniers se chargeront de relayer les informations et faire des propositions.

Par ailleurs, un nouvel horaire entrera en vigueur dès le 13 décembre prochain. La rentrée des classes se fera 10 mn plus tôt afin de calquer les heures d'enseignement sur les horaires des transports publics. Ainsi, les journées débiteront à 8h10 pour se terminer à 11h35, respectivement 14h05 ou 14h50 pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Harmos. En revanche, l'horaire du mercredi matin reste inchangé.

JOURNÉE DES JEUNES CITOYENS

La traditionnelle journée des Jeunes citoyens, organisée à l'attention des habitants qui atteignent la majorité dans l'année, a eu lieu le 11 septembre dernier. Cet événement s'est déroulé en commun avec les Communes des Ormonts, en présence de représentants des trois Municipalités. 47 jeunes ont été invités et 18 ont répondu présent, dont 8 leysenouds. La rencontre a débuté par une descente en trottinette depuis Tête d'Aï pour se terminer par un repas à la yourte de la Place des Feuilles. Les jeunes se sont éclipsés vers 22h00 et cet événement est considéré comme une réussite.

Madame Laurence HABEGGER :

En préambule, Mme HABEGGER communique que c'est avec un énorme plaisir et une grande motivation, qu'elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Elle remercie tous ceux qui l'ont soutenue et permis d'accéder à cette fonction. Elle assure mettre tout en œuvre afin de répondre à vos demandes et celles de la population.

SORTIE DES AÎNÉS

Un bateau privé a amené nos aîné(e)s du lac de Neuchâtel au lac de Morat en passant par le canal de la Broye où un repas les attendait. Grâce à un temps magnifique et de belles personnes, cette journée s'est magnifiquement déroulée et restera un merveilleux souvenir.

RESIDENCES ODMER ET LE SOLEIL

Suite aux quelques problèmes qui se sont présentés avec les résidents d'ODMER, un groupe de travail a été mis sur pied. Ce dernier composé des responsables infirmiers et travailleurs de rue du Soleil et d'ODMER, Assistant de sécurité publique et Mme

HABEGGER, se réunira tous les 3 mois afin de trouver des solutions pour améliorer le bien-être de chacun, tant pour les résidents des établissements que les habitants de Leysin. C'est un travail conséquent, mais l'on sent déjà des retombées positives. En cas d'intérêt à participer à ces séances, la porte est ouverte à chacun(e) d'entre vous.

PREAVIS NO 12/2019 - RÉFECTION DES CHEMINS AGRICOLES 2EME ETAPE – CHEMINS DE L'HORIZON / PRAFANDAZ SUPERIEUR / TRESSELEYRES – VERS-BAS / CRÊTE DU FER

Les travaux sur le chemin de l'Horizon et Haut de Prafandaz seront terminés cette semaine. La réfection des deux autres chemins ne se fera pas avant 2023.

MAMANS DE JOUR

L'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'En-haut) qui regroupe tous les secteurs sociaux, et dont Mme HABEGGER est la déléguée, travaille actuellement sur un nouveau règlement qui va être présenté prochainement à l'Assemblée générale.

Il a été constaté une pénurie d'accueillantes en milieu familial de jour et ce, particulièrement à Leysin. Un appel est lancé afin d'encourager des mamans ou des jeunes personnes à s'engager dans cette activité professionnelle, d'autant plus que l'ARASAPE a pris les devants en améliorant et en reconnaissant les conditions salariales.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

MOBILITE

Les études concernant le concept des accès à la gare de Leysin-Village et Versmont ont démarré. Concernant la gare de Leysin « Télécabine », une étude de faisabilité va être lancée d'ici la fin de l'année et un rapport devrait être rendu pour juin 2022. Le but est d'analyser la meilleure option concernant l'aménagement du HUB (connexion de tous les transports publics et autres) qui comporte plusieurs boîtes (gare TPC – TLML – transfert intermodal, notamment bus de transfert). Suite à cette phase d'études, un mandat d'étude parallèle (MEP) sera lancé pour réaliser des plans précis de cette zone. Dans ce cadre, la Municipalité prendra contact prochainement avec les différents groupes politiques afin de nommer un représentant de chaque groupe dans le but de suivre l'évolution de cette étude.

La DGMR (Département général de la mobilité et des routes) et la Commune sont sur le point de finaliser une convention afin de lancer les études du HUB Leysin Télécabine.

En ce qui concerne la liaison verticale, un mandat a été confié au bureau TYTEC afin d'étudier quel sera le meilleur moyen de transport à développer et également d'analyser les flux pour décider de quelle manière devra être réalisée la gare de Leysin Centre.

Dans le cadre des études des flux, un premier comptage de véhicules a été réalisé ce printemps. Durant l'été, une enquête a été effectuée concernant le déplacement de nos hôtes en station ainsi que dans les transports publics du Chablais. Une nouvelle enquête à l'attention des habitants de Leysin est lancée actuellement par le biais d'un formulaire ou QR code inséré dans le journal Le Leysenoud. L'ensemble de la population est encouragé à répondre à ce questionnaire. Accessoirement, chaque participant peut prendre part à un concours.

Dans le cadre du projet, la maison AFRY SA, experte dans les domaines des infrastructures, industrie et énergie dans le monde entier, a été choisie en tant que BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage) pour le projet global, en collaboration avec la Commune, le Canton, les TPC et l'OFT.

Des sondages ainsi qu'une campagne de reconnaissance géophysique vont débiter dès le mois d'octobre prochain. Toutes les personnes concernées par ces chantiers ont été informées personnellement par courrier. Cette phase de sondage se fera avant les premières chutes de neige puis au printemps 2022.

Un nouveau concept de mobilité doit être étudié mais rien ne changera durant la saison 2021 – 2022 en ce qui concerne l'organisation des bus navettes et ski bus dans le village.

### PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021 - 2026

Le programme de législature sera présenté lors de la séance du Conseil du 16 décembre prochain.

Un des points principaux de ce programme concerne les énergies renouvelables. La Municipalité est convaincue que la Commune doit capitaliser sur l'énergie photovoltaïque. Les seuls problèmes sont structurels et financiers, car en cas de production supérieure à la consommation, le surplus est revendu au fournisseur d'énergie à 6 ou 8 centimes le kw/h. Il est impossible de rentabiliser une installation privée de moins de 30 kw. Plusieurs communes du canton de Vaud se battent au niveau fédéral pour tenter de faire modifier la loi fédérale sur l'énergie. Il s'est rendu à Berne en compagnie de quelques Syndics auprès des chambres fédérales afin de motiver certains conseillers nationaux et conseillers aux Etats à déposer, dans un premier temps, des motions visant à modifier cette loi.

### RC 709

La mise à l'enquête publique concernant la réalisation d'un chemin piétonnier entre Crettaz et l'entrée du village a suscité le dépôt de deux oppositions. Celles-ci sont entièrement justifiées car elles concernent des surfaces de terrains non négligeables et il sera nécessaire de négocier afin de trouver une solution adéquate.

### RESSOURCES HUMAINES

Messieurs Alain BASHORUN et Markus PERRETEN vont prendre tout prochainement leur retraite.

Un certain nombre d'employés communaux vont atteindre l'âge de la retraite dans les mois et années à venir et il s'avère nécessaire de planifier ces départs en organisant la relève.

Monsieur Amaury BERNEY, habitant de Leysin, a pris ses fonctions de technicien communal le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

### TLML SA – DIRECTION

A des fins de transparence, Monsieur UDRIOT annonce que d'ici le milieu de l'année prochaine, il va quitter sa fonction de directeur des remontées mécaniques. Une mise au concours sera donc publiée dans le courant du mois d'octobre prochain.

Cette société doit avoir une gouvernance différente en raison des grands projets à venir et qui nécessitent la mise en place de stratégies notamment en ce qui concerne le

développement « 4 saisons ». Par ailleurs, le Conseil d'administration passera de 13 à 7 membres, y compris les deux représentants des Communes, dont Monsieur Daniel NIKLES en ce qui concerne Leysin. Monsieur André HEFTI, actuel Président du Conseil d'administration de TLML SA, va également quitter sa fonction d'ici septembre prochain et Monsieur UDRIOT est pressenti pour le remplacer.

Par ailleurs, comme il aime ce pays, ce canton, cette commune et cette région, il souhaite se présenter à la députation cantonale.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic d'avoir communiqué avec transparence.

### **15. INTERPELLATIONS**

Aucune.

### **16. POSTULATS**

Aucun.

### **17. MOTIONS**

Aucune.

### **18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 39 personnes.

Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite un bel automne ensoleillé et une bonne soirée.

La séance est levée à 22h55.

Leysin, le 30 septembre 2021

Pour le Conseil communal :  
Le Président :  Claude GAULIS  
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

